



D É C I S I O N

OBJET :

**Affaire PRO22-002 : Rénovation et amélioration
énergétique de la salle des Fêtes de Féternes
Lot n°2 : Charpente, couverture, bardage**

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication au BOAMP le 21/10/2022 et le dossier mis en ligne sur MP74 le même jour,

Vu la date de remise des plis fixée au 21/11/2022,

Vu qu'aucune offre n'a été déposée pour ce lot,

Vu la procédure déclarée infructueuse,

Il est décidé d'attribuer le lot n°2, sans publicité ni mise en concurrence préalable, comme suit :

N° de marché	Entreprise	Montants en € H.T.
MAR23-002	SARL MICHEL TERRIER	194 926,75

Fait à Féternes, le 27 janvier 2022

Maxime JULLIARD
Maire

